

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2014/60 -

Aide au sport de masse - 3312

Aide aux manifestations sportives, aux animations des

Mercredis du sport, aux conventions d'objectifs et de

développement sportif et aux Championnats d'Alsace -

Inscription de sites au Plan départemental des espaces, sites

et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 218 441,07 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 31 460,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 115 200,00 € au titre des animations des mercredis du sport ;
- 56 000,00 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif ;
- 15 781,07 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- la S.A.S.P. Alsace Promo Handball (Sélestat-Alsace Handball) ;
- la SAS Racing Club Strasbourg ;
- l'association Racing Club Strasbourg Alsace Football.

La Commission Permanente, après avis de la Commission consultative départementale des sports de nature (CDESI), décide d'inscrire au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature les sites suivants :

- La Froensbourg, site d'escalade à Lembach ;
- Le Wachtfels, site d'escalade à Obersteinbach ;
- Le Wolffelsen, site d'escalade à Obersteinbach ;
- Le site de Vol Libre de Breitenbach.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140106-84031-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/01/14